



Lancement d'une campagne de sensibilisation par le Conseil de la concurrence : lutte contre les soumissions concertées dans les marchés publics

Luxembourg, le 21 mai 2021

Le Conseil de la concurrence a publié des orientations pour sensibiliser les entreprises aux problématiques de concurrence engendrées par la collusion dans les marchés publics.

La collusion entre entreprises est interdite par le droit de la concurrence. En se concertant, les entreprises limitent la concurrence entre elles et partant faussent le résultat de la procédure d'adjudication. En conséquence, les autorités publiques n'obtiennent pas le meilleur rapport qualité/prix et les ressources publiques ne sont pas allouées de manière efficace, au détriment des consommateurs finals.

Garant du bon fonctionnement des marchés et préoccupé par le fait que la collusion dans les marchés publics puisse se retrouver dans tous les secteurs économiques, le Conseil de la concurrence souhaite fournir aux entreprises les clés nécessaires pour comprendre les pratiques anticoncurrentielles pouvant survenir dans les appels d'offres. Comprendre les pratiques interdites par la législation relative à la concurrence est le premier pas pour pouvoir les prévenir et les détecter de manière efficace.

Les orientations se trouvent dans :

- Le guide « [L'interdiction de la collusion dans les marchés publics, Guide à l'attention des entreprises](#) » et son dépliant « [La collusion dans les marchés publics](#) » et
- Le guide « [Les offres communes dans le cadre d'appels d'offres](#) ».

En marge de la diffusion de ces guides sur son site internet, le Conseil interviendra auprès des autorités publiques pour les informer des signes d'une offre douteuse du point de vue du droit de la concurrence et leur transmettre les outils indispensables pour qu'ils puissent détecter les comportements suspects.

Le Conseil se tient à disposition du public pour toute question relative à cette campagne.